

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 29 janvier 2025

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du COSP du 25 septembre 2024	3
II. Point les ressources humaines – campagne 2026.....	3
III. Réorganisation du Master MEEF Mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » (annexe 1)	4
IV. Questions diverses.....	6

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARNAUD	Professeur d'Histoire-Géographie – Collège d'Isle
Mme	AUROY	Coordinatrice académique de la formation CAPPEI et des stages MIN Inspé de l'académie de Limoges
Mme	COINDEAU	CPC Circonscription Haute-Vienne 1 Académie de Limoges
M	COUSSEAU	Doyen - FLSH de Limoges
Mme	CUIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DONNEZ	Tutrice second degré - Académie de Limoges
Mme	DUFOSSÉ	MCF – responsable de la mention Second degré - Inspé de l'académie de Limoges
M.	GAUDIN	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	GRATADOUR	Président du COSP - Doyen honoraire des IEN - Académie de Limoges
M.	GRENIER	Représentant des usagers - M2 MEEF Second degré parcours SPC Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LAPAQUETTE	Conseillère de la Rectrice pour le 1er degré - Doyenne des IEN Académie de Limoges
M.	MAURANGE	IEN Circonscription Haute-Vienne 2 - Académie de Limoges
Mme	METAYER	Représentante des usagers - M1 MEEF Second degré parcours Anglais Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	PU – Inspé de l'académie de Limoges
M.	REBET	Principal Collège G. de Maupassant à Limoges
M.	ROUX	Représentant des usagers - M2 MEEF Second degré parcours SPC Inspé de l'académie de Limoges
M.	TERRADE	IA - IPR de mathématiques - Académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PU - FST de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	ARTAUD	Cardie - Responsable 110 bis - Académie de Limoges
M.	AUJAS	IEN-EG Lettres, Histoire, Géographie – Académie de Limoges
Mme	BRACCO	MCF - FLSH de Limoges
Mme	CICLAIRE	IA - IPR de Lettres - Académie de Limoges
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MOUNET	Responsable de la licence d'Economie-Gestion FDSE de Limoges
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	TAULOU	Proviseur-adjoint - LMM A. de Saint-Exupéry à Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	Directeur adjoint des mentions Second degré et Encadrement éducatif Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	HAGEGE	PU – Inspé de l'académie de Limoges

M. Gratadour, président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 9h00.

M. Gratadour accueille tout d'abord Mme Auroy au sein de ce conseil. Sa candidature a été adoptée lors du conseil d'institut du 4 décembre 2024. Elle succède ainsi à Mme Lenoir qui a changé de fonction et a préféré mettre fin à son mandat au sein du COSP. Mme Auroy est directrice de l'école primaire de Boisseuil. Elle assure une mission de coordination du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et des modules de formation d'initiative nationale pour une École inclusive (MIN) à l'Inspé de l'académie de Limoges ainsi qu'une mission d'appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Un tour de table de présentation est réalisé.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du COSP du 25 septembre 2024

M. Gratadour s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du dernier conseil, réuni le 25 septembre 2024. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du COSP du 25 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Point les ressources humaines – campagne 2026

M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, fait un point sur les ressources humaines de la composante.

Au niveau du personnel administratif, il annonce le recrutement d'une contractuelle, Mme Clédât, au service de la scolarité de Limoges sur le poste qu'occupait Mme Doin jusqu'en décembre 2024. Ainsi, l'équipe de la scolarité comptera à nouveau cinq personnes à compter du 10 mars 2025.

Au niveau du personnel enseignant, M. Rouvellac précise que quatre postes sont vacants ou le seront prochainement. Il s'agit de :

- deux postes de maître de conférences, à savoir celui de Mme Salomon, MCF d'anglais, qui part à la retraite en fin d'année universitaire et celui de M. Bauer, promu professeur des universités, qui a rejoint la Faculté des Sciences et Techniques (FST) au département Sciences et Techniques des activités physiques et Sportives (STAPS) le 1^{er} septembre 2024 ;
- deux postes d'enseignants du premier et du second degrés (ESAS), à la suite des départs en retraite successifs de Mme Faure puis de Mme Lévy.

La direction de l'Inspé souhaite notamment demander un poste de MCF pour le département d'Éducation Physique et Sportive (EPS) et un poste ESAS pour le site de Guéret.

L'Inspé a par ailleurs la volonté de renforcer la mention « Premier degré » sur les trois sites de formation (Guéret, Limoges et Tulle). Il ajoute que, si une licence « Professeur des Écoles » (LPE) venait à ouvrir, ce renforcement du Premier degré se justifierait alors d'autant plus. Il ajoute que le Réseau des Inspé travaille actuellement en lien avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et France Universités pour obtenir l'ouverture de cette LPE même en dehors du cadre de la réforme, qui ne connaît, à ce jour, aucune avancée.

M. Rouvellac souligne que l'Université de Limoges a été félicitée par le Rectorat de Bordeaux pour sa gestion financière saine. Cependant, des défis persistent, notamment en raison de la diminution des financements publics.

M. Cousseau, Doyen de la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH), remarque que cette politique d'emploi a eu des conséquences à la fois sur les personnels et les formations. Cela a sans doute

contribué à mettre en difficulté certaines composantes dont la sienne en réduisant sa capacité à offrir des formations complètes et solides.

M. Moyon, professeur des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, indique que toutes les composantes se trouvent dans la même situation. Il relève que les contraintes budgétaires conduiront nécessairement à une rationalisation de l'offre de formation qui se traduira par la fermeture de certains parcours.

III. Réorganisation du Master MEEF Mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » (annexe 1)

Mme Hagège, professeure des universités en Sciences de l'Éducation et de la Formation à l'Inspé de l'académie de Limoges, présente, à l'aide du diaporama joint en annexe 1, son projet d'évolution de l'offre de formation du Master « Métiers de l'enseignement et de l'éducation (MEEF) » mention « Pratiques et Ingénierie de la formation (PIF) » dont elle est responsable depuis 2018. Celui-ci consiste en la création et l'ouverture d'un quatrième parcours dédié à la formation de « Formateur à la Méditation Laïque (FoMeL) » avec une mise en œuvre prévue pour 2026. Ce parcours viendrait donc s'ajouter aux trois autres déjà existants dans cette mention :

- ✓ le parcours « Expertise en Formation des Adultes (ExFA) »,
- ✓ le parcours « Formation et accompagnement des enseignants (FAcE) »,
- ✓ le parcours « Accompagnement de Dynamique Inclusive (ADI) ».

La particularité de ces parcours réside dans le fait qu'ils se déroulent uniquement en deuxième année de Master, soit sur un an.

Mme Hagège souligne que la méditation, laïcisée depuis plus de 45 ans, se définit comme un ensemble de techniques d'entraînement, de régulation de l'attention et des émotions. Elle ajoute que de nombreuses études ont prouvé que la méditation, recommandée par Santé Publique de France depuis 2018, avait des effets physiologiques et psychologiques avérés.

Selon Mme Hagège, la création de ce parcours serait en cohérence avec la politique de la nouvelle équipe présidentielle de l'Université de Limoges et viserait à répondre à des enjeux sociétaux et à des besoins émergents. Elle ajoute qu'actuellement, il n'existe aucune formation académique de ce type sur le territoire.

Ce parcours pourrait accueillir jusqu'à 12 stagiaires, sachant que la capacité d'accueil totale de la mention « PIF » serait fixée à 30. Un niveau d'étude Bac+4 et une expérience minimale de trois ans de pratique personnelle de la méditation seraient requis pour intégrer cette formation. Elle ajoute que, comme pour les parcours « ExFA » et « FAcE », ce parcours serait par la suite inscrit à l'Espace Dédié aux Organismes de Formation (EDOF).

En ce qui concerne son coût, il est proposé d'ajouter un tarif différent en fonction du statut des stagiaires. Les gains pour l'Inspé seraient alors estimés à environ 23 000 €.

Au niveau de la formation, la maquette se composerait de quatre unités d'enseignement (UE) dont les trois premières, dédiées à l'acquisition des compétences nécessaires de formateurs, seraient communes avec les parcours « ExFA » et « FAcE ». La quatrième UE serait, quant à elle, spécifique à chacun des parcours avec un stage obligatoire. Les cours se dérouleraient en mode comodal à l'exception de deux semaines en présentiel et une semaine supplémentaire pour le parcours « FoMeL ».

L'évaluation des stagiaires porterait notamment sur un mémoire de recherche qui consisterait en un recueil de données (questionnaires, entretiens) en lien avec le domaine de formation et sur la réalisation d'un portfolio de compétences. Mme Hagège explique que l'objectif serait qu'à terme, le Master MEEF mention « PIF » soit évalué uniquement par compétences.

À la suite de cette présentation, plusieurs conseillers manifestent leur inquiétude quant à la mise en œuvre d'un tel parcours au sein de l'Inspé.

M. Gratadour ne souhaite pas que la méditation laïque soit véhiculée. Il s'interroge sur le fait qu'elle puisse nourrir un Master MEEF, les enseignants n'étant pas habilités à l'enseigner dans le premier degré. Cela pourrait engendrer de la confusion et mettre en difficulté certains enseignants dans la conduite de leur classe. Il ajoute que la méditation ne doit pas devenir un objet d'enseignement didactique alors même que les savoirs fondamentaux (français et mathématiques, entre autres) ne peuvent pas toujours être garantis.

Dans le second degré, l'enseignement du yoga et de la relaxation font partie des programmes d'EPS, mais il s'agit d'un champ spécifique et il n'est pas question de méditation.

Mme Hagège répond que ce parcours ne se destine pas uniquement aux enseignants mais également à des personnes souhaitant par exemple enseigner la méditation dans des contextes comme les hôpitaux ou les entreprises. Tout l'enjeu de ce parcours est de prévenir toutes sortes de dérives en imposant un cadre très strict. Elle fait référence à une note du Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale (CSEN) qui se prononce plutôt en faveur de la pratique de pleine conscience au sein de l'Éducation Nationale à condition que cette dernière soit très encadrée. M. Moyon, professeur des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, lui répond que cette note n'a aucune valeur réglementaire.

Mme Lapaquette, Doyenne des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN), s'interroge sur le terme « laïcisation » de la méditation et son implication dans le contexte éducatif. Mme Hagège explique que dans ce cadre-là, la méditation ne s'apparente en aucun cas à une religion. Elle est uniquement consacrée à l'attention du corps et de la respiration.

Mme Zerrouki, professeur des universités à la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges, comprend que ce parcours a vocation à former des formateurs, entend qu'il puisse y avoir une demande et que cela puisse intéresser mais se dit gênée que cela se fasse dans le cadre d'un master MEEF. En effet, celui-ci est associé à la formation de futurs enseignants. Le lien avec l'éducation pourrait prêter à ambiguïté. Elle ajoute que cette formation pourrait se justifier dans le cadre d'un autre master de l'Université, par exemple au sein de la Faculté de Médecine. Mme Hagège ne comprend pas pour quelles raisons il faudrait rattacher ce master à cette faculté alors que 70% des enseignements relèvent déjà de l'Inspé. De plus, elle s'interroge sur la possibilité de mutualiser un parcours d'une autre composante avec des enseignements de la mention « PIF ». Il est confirmé que cela est possible.

M. Gratadour demande pourquoi ne pas envisager un Diplôme d'Université (DU) plutôt qu'un Master. Mme Hagège estime que les DU s'adressent à des personnes qui possèdent déjà des connaissances de base sur le métier de formateur alors que l'objectif du Master est de fournir une expertise à des personnes qui n'en ont aucune en la matière.

M. Moyon juge que l'Inspé n'est pas le lieu pour un tel parcours de master. Selon lui, la priorité est de stabiliser les parcours existants avant d'en ouvrir de nouveaux et de répondre aux recommandations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) en envisageant de désuspendre ces derniers. Mme Hagège répond qu'une réflexion avait déjà été menée à ce sujet et qu'elle consistait à scinder les heures de cours par deux et à les répartir entre la première et deuxième année de master.

Mme Dufossé, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, demande si au niveau des ressources humaines, il existe des effectifs suffisants et compétents au sein de cette mention pour le suivi et l'encadrement des stagiaires. Mme Hagège précise que ce travail lui reviendrait ainsi qu'à des intervenants extérieurs.

M. Rebet, principal du collège Maupassant à Limoges, et Mme Auroy rappellent que l'Inspé demeure fléchi vers l'enseignement. Mme Auroy ajoute qu'elle vient d'une école où l'autorégulation est pratiquée mais où il faut rester très vigilant pour éviter toute déviance vers des pratiques hors cadre institutionnel.

M. Rouvellac rappelle que la direction de l'Inspé ne considère pas ce projet comme une priorité et qu'elle n'y est pas favorable. M. Joussein, directeur adjoint à l'Inspé de l'académie de Limoges confirme que les débats au sein de ce conseil reflètent l'avis de la direction de l'Inspé sur cette question. Il ajoute que les parcours de la mention « PIF » font l'objet d'un manque d'attractivité. M. Gaudin indique que cela s'explique en raison de l'existence de formations concurrentielles. A l'inverse, selon lui, ce parcours « FoMeL » pourrait certainement remplir ses effectifs car il y a des demandes et des besoins.

À la suite de ces échanges, M. Gratadour propose aux conseillers de passer au vote. L'ouverture de ce parcours « FoMeL » au sein du Master MEEF mention « PIF » de l'Inspé de l'académie de Limoges n'est pas adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	25	Pour	0	Contre	18	Abstention	7
--------------------------	----	-------------	---	---------------	----	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ de plusieurs conseillers

M. Rouvellac remercie les conseillers pour l'aide apportée à l'Inspé par leurs contributions et éclairages dans le cadre de ces échanges.

IV. Questions diverses

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres points particuliers, M. Gratadour les remercie et lève la séance à 10h43.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

A black ink signature, appearing to read 'E. Rouvellac', written in a cursive style.

Éric ROUVELLAC

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

A black ink signature, appearing to read 'M. Gratadour', written in a cursive style.

Max GRATADOUR

La secrétaire de séance,

A blue ink signature, appearing to read 'S. Martin', written in a cursive style.

Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr